

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2015015**

**Signataire : ML**

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR :      Pascal BEAUDET

**OBJET :      Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 : dossier de candidature, éléments de gouvernance et pilotage du projet.**

**EXPOSE :**

Constitution du dossier de requérance

Le conseil communautaire du 13 octobre 2015 a exprimé le souhait d'accueillir le village olympique et paralympique dans l'hypothèse où la candidature de la ville hôte de Paris était sélectionnée pour les JOP de 2024. L'accueil des jeux, sous-tendus par de fortes exigences sociales, sociétales et environnementales, constitue en effet pour le territoire un formidable enjeu en termes d'héritage et de mobilisation des habitants et acteurs sportifs locaux.

La désignation du site de Pleyel Bords de Seine, le 5 novembre dernier, a confirmé la place stratégique du territoire de Plaine Commune dans le dispositif olympique puisque les villes de Plaine Commune accueilleraient :

- le village olympique et paralympique à cheval sur les 3 villes de Saint-Denis, L'Ile-Saint-Denis et Saint-Ouen ;
- le Stade de France;
- le Centre Aquatique principal d'Aubervilliers ;
- des équipements sportifs (piscine de water polo et 2 pavillons) dans le parc interdépartemental des sports de Marville
- le pavillon temporaire sur l'aire des Essences à La Courneuve.

La première étape de la procédure de candidature aux JOP de 2024 sera marquée par le dépôt d'un dossier de requérance, qui constitue le premier dossier de candidature, auprès du CIO le 17 février 2016. Ce dossier doit notamment pouvoir témoigner du soutien dont bénéficie la ville hôte de Paris de la part de toutes les collectivités parties prenantes au projet. C'est pourquoi il est demandé qu'au travers d'une lettre de garantie les villes d'accueil de sites s'engagent à garantir le respect de la Charte olympique et à prendre toutes les mesures nécessaires, dans le cadre de leurs compétences, afin que la ville hôte et le comité d'organisation remplissent leurs obligations conformément au contrat de ville hôte. Les villes concernées et Plaine Commune sont donc invitées à délibérer courant décembre pour autoriser leur exécutif à signer cette lettre d'engagement.

Le processus de sélection de la ville hôte sera ensuite marqué par le dépôt du dossier de candidature en janvier 2017 puis par la visite de la commission d'évaluation du CIO en mars 2017 avant sélection de la ville en septembre 2017.

## Gouvernance du GIP Paris 2024

La gouvernance du projet de la candidature de Paris a évolué. L'association Ambition olympique est désormais remplacée par le GIP Paris 2024, coprésidé par Bernard Lapasset, président de World Rugby, et par Tony Estanguet (membre du CIO, triple champion olympique). Celui-ci est constitué de ses 5 membres fondateurs au nombre desquels figurent l'Etat, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et le Comité National Olympique et Sportif Français et le Comité Paralympique et Sportif Français..

Les collectivités directement concernées devraient pouvoir être membres du CA et de l'AG du GIP ; c'est une demande forte de Plaine Commune et des villes que le GIP est en train d'examiner. De plus, elles sont membres d'un comité des territoires qui proposera aux élus des séances de travail thématiques.

## Organisation du pilotage du projet à Plaine Commune

Le projet olympique est un projet stratégique qui doit être abordé de façon globale et cohérente pour être travaillé en adéquation avec le projet de territoire et les grands enjeux des politiques communautaires (écologie urbaine, TCC...). Il revêt par ailleurs une forte dimension institutionnelle et partenariale et présente un enjeu de mobilisation des acteurs locaux et de démocratie locale essentiel.

L'organisation de la conduite de projet à Plaine Commune doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- se mettre à disposition du GIP Paris 2024 pour répondre de façon réactive à ses demandes et établir le meilleur dossier de requérence puis de candidature,
- faire des jeux olympiques et paralympiques de 2024 un réel projet social et sociétal et contribuer à créer une dynamique de mobilisation des acteurs locaux de l'ensemble de la communauté d'agglomération (population, mouvements sportifs, acteurs associatifs et économiques, personnel...)
- tirer le meilleur parti de la candidature en maximisant l'héritage de chacun des sites et équipements, d'un point de vue urbain, mais aussi social, pour l'ensemble du territoire de Plaine Commune, en cohérence avec les projets urbains existants et à venir,
- s'approprier et maîtriser le projet en veillant à la prise en compte des enjeux communautaires transverses : cohérence avec le projet de territoire, écologie urbaine, démocratie locale, « bien communautaire et sobriété », maîtrise financière,
- assurer la visibilité de Plaine Commune dans la gouvernance du projet, dans un environnement sequano-dyonisien, parisien, métropolitain et régional

Pour répondre à ces différents enjeux, une conduite de projet à double niveau est envisagée.

Une direction de projet globale garante de :

- la cohérence de la démarche et la coordination des sous-projets (voir infra)
- la maîtrise de l'ensemble des enjeux de la candidature pour Plaine Commune (en termes urbains, d'équipements, sociétaux, mais aussi financiers et politiques)
- du respect du projet de territoire et des orientations communautaires transversales, notamment si un CIN était proposé par l'Etat,

- la visibilité de Plaine Commune auprès des instances olympiques et autres partenaires externes notamment institutionnels,
- la volonté d'impliquer les acteurs locaux au travers des dispositifs de démocratie locale au travers d'un projet global sociétal

et coordonnant plusieurs sous-projets, aux problématiques différentes liées essentiellement à leur localisation, aux caractéristiques des secteurs urbains concernés, à la nature des équipements (et notamment leur maîtrise d'ouvrage), et à l'héritage post-olympique attendu :

- le village olympique ;
- les équipements olympiques principaux que constituent le centre aquatique principal et le Stade de France ;
- le parc de Marville et l'aire des vents, sites d'accueil d'équipements complémentaires et de pavillons ainsi que le lien avec les villes du Bourget et de Dugny, sur lesquelles sont localisés le centre principal des médias et le village des médias

Portage politique : Président

Comité de pilotage restreint : Psdt + 9 maires + VP Habitat-Foncier, VP Déplacements, CD Démocratie locale

Comité de pilotage élargi : bureau communautaire

Direction du projet : DGS + DGST + Directrice de cabinet, avec appui chargé de mission DG pour organiser le travail du comité de suivi

Comité de suivi : en charge d'une revue de projet et du respect des enjeux transversaux de la candidature : direction générale, déléguée à la stratégie territoriale, déléguée à l'écologie urbaine, déléguée à la mobilité, directeurs concernés (aménagement, dev éco, voirie déplacements) et chefs de projets des sous-ensembles – suivi bi-mensuel

Les enjeux du projet social et sociétal se traduiront par la mise en place d'une équipe projet autour de la directrice de cabinet.

+ Mise en place d'une organisation propre à chaque sous-projets, avec une conduite de projet à la fois politique et technique, adaptée et proportionnée aux enjeux pour Plaine Commune, dans chacune des équipes projet, la présence de représentants de la ou des villes concernées est prévue.

**Conclusion** : Il est demandé :

- d'autoriser le maire à signer la lettre de soutien et de garantie
- de prendre connaissance des éléments de gouvernance et de souligner la place essentielle des élus locaux dans la conduite de la candidature
- de prendre acte de la conduite de projet à double niveau proposée au sein de Plaine Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 DECEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
<b>M. ROZENBERG Silvère</b>	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

**Absents :** MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

**Secrétaires de séance :** Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2015015**

**Signataire : ML**

**OBJET : Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 : dossier de candidature, éléments de gouvernance et pilotage du projet.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le mouvement olympique incarne des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers sont attachées ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 représenterait une opportunité à l'échelle de l'ensemble du territoire français pour développer la pratique sportive, susciter un élan en faveur de l'engagement citoyen, multiplier les initiatives éducatives et culturelles, changer le regard sur le handicap, mettre en valeur le savoir-faire des entreprises françaises, créer de nouveaux emplois, accélérer le développement des territoires et rassembler la société française autour d'un projet commun ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers souhaitent participer à la mobilisation autour de ce projet fédérateur.

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2015 qui réaffirme le soutien de Plaine Commune à la candidature de Paris aux JOP 2024 et qui dans son article 1 exprime son souhait de :

-tirer tous les enseignements des échecs précédents et penser la gouvernance de cette nouvelle candidature en mettant en avant le mouvement sportif,

-montrer l'utilité sociale et environnementale d'un tel projet en mobilisant le plus largement possible, au-delà du mouvement sportif, les citoyens,

- créer les conditions pour que cette candidature ait un caractère universel et qu'elle soit portée par d'autres pays (bien sûr non concernés par d'autres candidatures) qui n'ont pas la capacité de s'engager en mobilisant, par exemple, les réseaux CGLU et de la francophonie,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Le conseil municipal de la ville d'Aubervilliers,

**APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**GARANTIT** le respect de la Charte olympique si Paris est élue ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

**GARANTIT** qu'il prendra toutes les mesures nécessaires et relevant de ses compétences afin que la ville hôte et le comité d'organisation (COJO) remplissent pleinement leurs obligations conformément au Contrat ville hôte et à d'autres contrats pertinents.

L'adjoint délégué  
Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué  
Maria MERCADER

